

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'EDSC

En réponse aux recommandations des rapports du Vérificateur général du Canada concernant l'Audit du Programme des travailleurs étrangers temporaires du printemps 2017

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
R1 (paragr. 41)	Emploi et Développement social Canada devrait revoir les politiques, les directives et les processus en vigueur pour trouver des façons d'améliorer l'évaluation des efforts de recrutement des employeurs. Le Ministère devrait s'assurer que les agents du Programme des travailleurs étrangers temporaires peuvent mieux vérifier l'exactitude des déclarations des employeurs et que les employeurs utilisent le Programme uniquement en dernier ressort.	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Emploi et Développement social Canada (EDSC) reconnaît l'importance de veiller à ce que les Canadiens et les résidents permanents aient en premier lieu accès aux emplois disponibles.</p> <p>Le Ministère procède actuellement à des évaluations des activités des employeurs visant à recruter des Canadiens dans le cadre de la demande d'étude d'impact sur le marché du travail présentée par ces employeurs. Le Ministère est déterminé à examiner ses politiques et à offrir aux agents une orientation adéquate pour renforcer la vérification des activités de recrutement des employeurs. De plus, à la suite d'une annonce faite par le gouvernement en décembre 2016, les employeurs devront dès l'été 2017 se soumettre à des exigences accrues en ce qui a trait aux démarches entreprises pour atteindre les groupes sous-représentés (autochtones, jeunes, nouveaux arrivants et personnes handicapées).</p>	Politiques et directives claires pour évaluer adéquatement les efforts de recrutement des employeurs.	Août 2017	<p>Examen des politiques de recrutement actuelles – avril 2017</p> <p>Révision des politiques de recrutement basée sur les résultats de l'examen afin d'appuyer l'élaboration d'une orientation opérationnelle – mai 2017</p> <p>Mise en œuvre de nouvelles politiques de recrutement en fournissant au personnel ministériel des outils, des directives et des processus renforcés afin d'évaluer les efforts de recrutement déployés par les employeurs. Les mesures de mise en œuvre devront inclure l'élaboration d'une orientation opérationnelle, d'outils et de formations pour assurer une mise en œuvre nationale uniforme de la politique. – août 2017</p>	<p>Paul Thompson, Sous-ministre adjoint principal Direction générale des compétences et de l'emploi</p> <p>Nancy Gardiner, Sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations de programmes</p>	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
R2 (paragr. 44)	Emploi et Développement social Canada devrait établir un cadre d'assurance de la qualité pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce cadre devrait garantir que les agents de programme prennent des décisions qui respectent les exigences du Programme, lors du traitement des demandes, et que les employeurs embauchent des travailleurs étrangers temporaires uniquement en dernier ressort.	Recommandation acceptée. Dans la foulée de ses activités pour améliorer ses opérations, EDSC a lancé en avril 2017 un programme pilote d'assurance de la qualité (AQ) en vue d'uniformiser le traitement des études d'impact sur le marché du travail à l'échelle nationale. Le programme d'assurance de la qualité permettra d'éclairer la prise de décisions stratégiques future ainsi que l'élaboration d'une orientation claire à l'appui du processus d'évaluation, en plus de contrôler le traitement des études d'impact sur le marché du travail. Une évaluation du programme sera entreprise à l'été et sa mise en œuvre complète devrait être achevée à la fin de l'automne 2017.	Uniformisation du traitement des études d'impact sur le marché du travail, conformément à l'orientation nationale.	Décembre 2017	Lancement du projet pilote d'AQ – avril 2017 Évaluation des résultats du projet pilote d'AQ – septembre 2017 Lancement du programme complet en fonction des résultats du projet pilote – décembre 2017	Nancy Gardiner, Sous-ministre adjointe, Direction générale des opérations de programmes	
R3 (paragr. 58)	Emploi et Développement social Canada devrait s'assurer que les agents du Programme des	Recommandation acceptée. Pour son évaluation des pénuries de main-d'œuvre, EDSC compte sur plusieurs sources d'information sur le marché du travail (IMT), notamment le relevé	Meilleure communication de renseignements entre les programmes ministériels concernés de façon à respecter les mesures de protection des	Septembre 2018	Prolongation de l'accessibilité aux données des relevés d'emploi au-delà de 90 jours – mars 2017 Élaboration d'une politique pour l'utilisation d'un nouvel outil d'IMT, y	Paul Thompson, Sous-ministre adjoint principal, Direction	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
	travailleurs étrangers temporaires peuvent accéder à des données sur l'assurance-emploi pertinentes et à des données de relevés d'emploi suffisantes lorsqu'ils évaluent les demandes d'embauche de travailleurs étrangers temporaires soumises par des employeurs.	<p>d'emploi (RE), les données de l'assurance-emploi (AE) ainsi qu'une grande variété d'informations sur le marché du travail affichées sur le Guichet Emplois. Le Ministère est engagé à améliorer la qualité de ses sources d'information sur le marché du travail. Par exemple, le Ministère a déjà levé la restriction selon laquelle les agents ne pouvaient alors avoir accès qu'aux relevés d'emploi émis dans les 90 jours précédant la date de la demande de travailleur étranger temporaire (TET). Bien que le Ministère reconnaisse que les données de l'assurance-emploi sont une importante source d'information, il ne s'agit pas de la seule source d'IMT dont un agent doit tenir compte.</p> <p>Le Ministère souligne également que le seul fait qu'il y a du chômage dans un secteur donné ne signifie pas pour autant que des Canadiens ou des résidents permanents seront disponibles pour remplir les postes vacants. Des obstacles empêchent les personnes de participer au marché du travail, notamment le manque d'accès à du transport, à des services de garderie et à une formation adéquate pour acquérir des compétences, ainsi que d'autres entraves à une participation au marché du travail. EDSC compte sur de nombreux programmes de subventions et de contributions, notamment les programmes autochtones.</p>	<p>renseignements personnels.</p> <p>Des IMT accessibles et pertinentes pour évaluer les pénuries de main-d'œuvre, et offrir aux Canadiens et aux résidents permanents la possibilité d'être les premiers à combler les postes vacants.</p>		compris des données pertinentes de l'AE – septembre 2018	générale des compétences et de l'emploi	
R4 (paragr. 62)	Emploi et Développement social Canada devrait s'assurer que les informations	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Emploi et Développement social Canada s'est engagé à faciliter davantage l'accès à l'IMT pour son évaluation des demandes des employeurs. Il faut souligner que les réformes précédentes du PTET</p>	Des IMT accessibles et pertinentes pour évaluer les pénuries de main-d'œuvre, et offrir aux Canadiens et aux résidents permanents la possibilité	Novembre 2018	Intégration de données sur les postes vacants aux outils d'IMT déjà en place (perspectives d'emploi affichées dans le Guichet-Emplois) utilisés par le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – décembre 2016	Paul Thompson, Sous-ministre adjoint principal, Direction	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
	mettre en œuvre un cadre exhaustif fondé sur les risques pour déterminer les activités d'application de la loi requises pour toutes les catégories de travailleurs étrangers temporaires. Le cadre devrait prévoir la tenue d'enquêtes dans des secteurs particuliers où il pourrait y avoir un risque élevé de non-conformité.	coercitives. Le Ministère a mis en œuvre en avril 2017 un modèle complet axé sur les risques pour les activités d'inspection qui seront utilisées pour sélectionner les employeurs et les secteurs visés par les inspections où ces risques de non-conformité sont les plus élevés.	repérer la non-conformité.			services d'intégrité	
R6 (paragr. 75)	Emploi et Développement social Canada devrait s'assurer que ses enquêteurs ont accès aux données des relevés d'emploi et aux données sur l'assurance-emploi qui pourraient être pertinentes pour	Recommandation acceptée. EDSC considère qu'il est prioritaire de donner aux inspecteurs l'accès à toutes les données pertinentes. Le Ministère continue d'élargir et d'améliorer ses processus, y compris la période au cours de laquelle les relevés d'emploi peuvent être examinés. Le Ministère établira un protocole et des procédures d'ici avril 2018 pour donner aux inspecteurs l'accès à d'autres données pertinentes de l'AE et du relevé d'emploi pour leurs inspections, tout en respectant la confidentialité et la sécurité des renseignements	Meilleure communication de renseignements entre les programmes ministériels concernés de façon à respecter les mesures de protection des renseignements personnels tout en offrant aux agents un accès aux données et aux renseignements pertinents pour mener les inspections.	Avril 2018	Prolongation de l'accessibilité des données des RE – avril 2017 Utilisation élargie des données de l'AE et des employeurs (autres que les données des RE) – avril 2018	Élise Boisjoly, SMA, Direction générale des services d'intégrité	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
	leurs enquêtes, et qu'ils se servent de ces données.	personnels.					
R7 (paragr. 76)	Emploi et Développement social Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour établir et achever les ententes sur l'échange d'informations et utiliser les informations obtenues pour orienter ses activités d'application de la loi.	<p>Recommandation acceptée.</p> <p>Étant donné que les ententes avec les partenaires provinciaux et territoriaux sont cruciales pour l'administration globale du PTET et la protection des TET vulnérables, Emploi et Développement social Canada continuera d'inviter ces partenaires à des discussions sur l'échange d'information dans l'intention de parachever le plus tôt possible les ententes d'échange de renseignements.</p> <p>À cette fin, le Ministère a terminé en avril 2017 l'élaboration d'un plan d'engagement, qui met la priorité sur la négociation des ententes d'échange de renseignements avec les provinces et les territoires qui ont recours au plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires. La collaboration avec ces partenaires clés commencera d'ici la fin de l'automne 2017.</p>	Engagement continu avec les P/T.	Décembre 2017	<p>Élaboration du plan d'engagement – avril 2017</p> <p>Compilation de la rétroaction des intervenants P/T – décembre 2017</p>	Paul Thompson, Sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi	
R8 (paragr. 83)	Emploi et Développement social Canada devrait tirer parti de ses pouvoirs élargis et accroître l'étendue de ses inspections en veillant à ce que toutes les conditions pertinentes soient	Recommandation acceptée. EDSC s'est engagé à protéger les travailleurs étrangers qui viennent au Canada dans le cadre du PTET. Le Ministère a augmenté considérablement la portée de ses inspections, qui ne visaient alors qu'à s'assurer que les employeurs offraient des emplois, des conditions de travail et des salaires adéquats, alors qu'elles permettent maintenant également d'évaluer si l'employeur fournit un milieu de travail exempt d'abus, s'il se conforme aux lois fédérales-provinciales-territoriales et s'il a coopéré pendant l'inspection et conservé les documents nécessaires	<p>Une augmentation des inspections sur place permettra au ministère de mieux protéger les TET vulnérables.</p> <p>Évaluation des risques et des avantages liés aux visites sur place non annoncées. Si elles sont jugées appropriées, le ministère bénéficiera</p>	Avril 2018	<p>Mise à jour des procédures pertinentes afin de clarifier dans quels cas des inspections sur place sont requises – avril 2017</p> <p>Terminer l'évaluation des risques et des avantages et, le cas échéant, revoir les lignes directrices et les protocoles des inspecteurs et lancer la mise en œuvre de nouvelles inspections sur place non annoncées – avril 2018</p>	Élise Boisjoly, SMA, Direction générale des services d'intégrité	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
	prises en compte. Il devrait aussi réaliser plus d'inspections sur place et envisager d'en réaliser quelques-unes sans préavis afin d'améliorer sa capacité à détecter les cas de non-conformité.	pour démontrer la conformité. De plus, les agents augmenteront davantage la portée d'une inspection si des signes de non-conformité potentielle le justifient. Le Ministère a également augmenté le nombre d'inspections des lieux de travail des employeurs pour assurer une meilleure protection des travailleurs étrangers temporaires qui pourraient être vulnérables. Enfin, le Ministère entreprendra d'ici avril 2018 une évaluation des risques et des avantages que pourrait présenter la tenue d'inspections non annoncées de lieux de travail.	d'une option supplémentaire dans les cas où la conformité d'un employeur est mise en doute.				
R9 (paragr. 87)	Emploi et Développement social Canada devrait envisager des façons de simplifier et d'accélérer son processus d'approbation des constats de non-conformité à l'endroit d'employeurs.	Recommandation acceptée. ESDC comprend l'importance de donner rapidement suite aux constats de non-conformité. Le Ministère a déjà entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer et rationaliser le processus d'approbation des cas de non-conformité, y compris l'évaluation des pratiques et des processus opérationnels d'intégrité dans le cadre du PTET. Une analyse du processus actuel a été effectuée et une proposition de processus rationalisé est en cours d'élaboration en vue de sa mise en œuvre en juin 2017. On s'attend à ce que ce processus permette de réduire les délais d'approbation globaux des inspections et d'améliorer le service et l'équité pour les employeurs et les travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires.	Prise de décisions plus rapide au sujet des inspections pour les employeurs du PTET.	Juin 2017	Mise en œuvre du nouveau processus national – juin 2017	Élise Boisjoly, SMA, Direction générale des services d'intégrité	
R10 (paragr. 99)	Emploi et Développement social Canada devrait achever et mettre en œuvre sa stratégie de	Recommandation acceptée. EDSC a terminé l'élaboration de sa Stratégie de gestion du rendement (SGR) en janvier 2017. La SGR présente des paramètres, des objectifs et des échéances en lien avec le rendement, qui permettent de procéder à l'évaluation de l'impact du Programme sur le marché	Mise en place d'une stratégie d'évaluation de la gestion du rendement.	Novembre 2018	Élaboration d'une stratégie de mesure du rendement – janvier 2017 Collecte de données sur le rendement et analyse des résultats – juin 2017 et après	Paul Thompson, Sous-ministre adjoint principal, Direction	

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du ministère	Description des résultats finaux attendus	Date de fin prévue	Étapes clés intermédiaires (Description/Dates)	Organisation responsable/ personne-ressource (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (à l'usage du comité uniquement)
	mesure du rendement pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Il devrait mener des analyses pour déterminer l'incidence du Programme sur le marché du travail.	<p>du travail. La collecte de données a été entreprise pour certaines mesures et d'autres sources d'information sont en cours d'élaboration. Ces renseignements seront utilisés pour appuyer l'examen continu et l'amélioration du programme.</p> <p>Même si le Ministère exerce un suivi serré de l'utilisation du Programme par les employeurs, il est préférable de procéder à une évaluation rigoureuse du Programme pour analyser ses répercussions économiques, compte tenu de la complexité du Programme. Ainsi, selon le Plan d'évaluation du Ministère, le Programme doit être évalué en 2018, une fois que des renseignements adéquats sur les répercussions des réformes de 2014 auront été recueillis. L'évaluation permettra d'examiner les avantages que pourrait présenter le Programme pour différents secteurs du marché du travail.</p>			Début de l'évaluation du programme – novembre 2018	générale des compétences et de l'emploi Jacques Paquette, Sous-ministre adjoint principal, Direction générale des politiques stratégiques et de service	